

Les ateliers de parole pour enfants de parents séparés

Génèse du projet :

Pourquoi l'UDAF 73 porte ce projet ?

Notre convention d'objectif UNAF-UDAF73 (2016-2020) vise à contribuer au financement d'actions innovantes dans l'intérêt des familles. Le développement de la médiation familiale sous tous ces aspects figure en bonne place des actions soutenues par l'UNAF, uniquement sur un versant d'innovation, de prévention des conflits familiaux, de prévention des situations d'isolement des personnes.

ATELIER DE PAROLE



Pourquoi le projet est porté par le service de médiation familiale de l'UDAF 73 ?

- 1) La mobilisation du service de médiation familiale de l'UDAF, aux côtés de la CAF et du CIDFF pour animer les ateliers promus par l'ARIPA « être parents après la séparation » : le groupe de parole enfants est complémentaire à l'information donnée aux parents. Les ateliers entre parents sont un lieu qui permet de faire prendre conscience que l'enfant aussi a besoin de trouver de nouveaux repères suite à la séparation.
- 2) Le comité des financeurs de la médiation familiale piloté par la CAF a encouragé l'UDAF 73 à présenter une telle action au REAAP. Cette action est complémentaire à la médiation familiale (Service conventionné de Médiation Familiale de l'UDAF avec trois médiateurs diplômés d'Etat appliquant les barèmes CAF). Néanmoins l'action peut être portée par des professionnels de l'UDAF autre que médiateur, formé aux animations de groupe (CESF).
- 3) La réponse à un besoin formulé de manière récurrente par les parents reçus en médiation familiale que les enfants puissent aussi bénéficier d'un espace de parole qui n'est ni thérapeutique, ni judiciaire, où ils peuvent exprimer leur ressenti, leur souffrance liée à la séparation parentale.

Pour mémoire l'UDAF73 est porteuse de services de soutien à la parentalité :

- Service d'Accompagnement et de protection de l'enfance et des familles,
- Espace Rencontre
- Service d'enquêtes sociales et d'audition des mineurs pour les juges aux affaires familiales
- Service de Médiation Familiale

Les ateliers de parole pour enfants de parents séparés

Quoi : Une action temporaire portée financièrement par l'UDAF 73 et le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Savoie) qui se traduit par la mobilisation de salariés de l'UDAF.

Qui : 2 professionnels de l'UDAF

Pourquoi : Pour les parents : rompre le sentiment d'isolement de parent séparé. Prendre le temps de mieux comprendre la problématique de l'enfant générée par la séparation, la distinguer du propre vécu du parent.

Pour les enfants : favoriser l'expression des émotions générées par la séparation parentale, confronter leurs ressentis à ceux des autres, éprouver la normalité de ce qu'ils éprouvent juste en le partageant avec d'autres, les aider à se construire un quotidien avec deux toits en prenant de la distance avec le conflit vécu par les parents.

ATELIER DE PAROLE



Où : dans les locaux chambériens de l'UDAF73

Qui : les enfants de 7 à 15 ans (groupe de 7-11 ans et groupe de 12-15 ans)

Comment : 1 entretien individuel préalable sur RDV + 4 séances hebdo

- 1^{ère} séance : thématique autour des émotions (à quoi elles servent - comment les nommer) support dessin animé
- 2^{ème} séance : thématique « j'ai deux maisons » - (moi et mon environnement) support lecture et analyse d'une histoire
- 3^{ème} séance : thématique « mes nouveaux foyers » - (moi et la nouvelle configuration de ma famille)*
- 4^{ème} séance : restitution collective de manière générale faite par les enfants aux parents.

L'objectif n'est pas d'analyser les parcours individuels mais de permettre à l'enfant de partager avec des pairs et de participer à l'élaboration de réponses concrètes adaptables à sa situation. Ce groupe a une vocation d'échanges et de soutien dans un cadre indépendant, bienveillant et confidentiel.

Pour que l'action fonctionne : besoin d'inscriptions ⇒ Merci de relayer l'info via les flyers élaborés pour l'occasion !